



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 SEPTEMBRE 2021
N° 39

OBJET : Subvention aux associations

L'an deux mil vingt et un, et le mardi 21 septembre, à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de M. COGGIA François, Maire.

Date de la convocation :
17/09/2021

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
11

Etaient présents : M. COGGIA François, M. CERVIOTTI Jean-Louis,
M. AMPART Jean-Claude, M. SPADA Sébastien, Mme BIFERALI
Martine, M. MALATESTA Ludovic, Mme ANDREÏ Brigitte.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11

Etaient absents : M. RAFFALLI Louis, Mme AÏUTI Dominique, M.
COGGIA Jean-Dominique, M. LAPORTE Bernard.

Nombre de membres
Présents : 07

Nombre de votants : 08

Absents représentés : M. COGGIA Jean-Dominique donne
procuration à M. COGGIA François, M. LAPORTE Bernard donne
procuration à M. CERVIOTTI Jean-Louis.

Quorum : 06

Secrétaire de séance
M. COGGIA
François

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20211013-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2021

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre en compte les demandes de soutien de plus en plus fréquentes venant de la population confrontée aux conséquences familiales sociales et économiques de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de l'association du Patrimoine Casanovai concernant la rénovation de la chapelle de l'Anonciation située dans le hameau de Casanova.

Il propose d'allouer les subventions suivantes :

- a- Association France Alzheimer 2 000 euros (deux mille euros)**
- b- Association du Patrimoine Casanovai 1 500 euros (mille cinq cent euros)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition de Monsieur le Maire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA